

BLUE MINDS

VOTRE REVUE POLICE ET SOCIÉTÉ



DEUXIÈME ANNÉE - 11/2018



BIOMETRY@FORENSICS

WOLFFHILDE - DÉCEMBRE 2018 / DATE DE PARUTION (N°/VOLUME 2018) REVUE BIMESTRIELLE / NUMÉRO D'AGRÈGEMENT P927292

VANDEN BROELE
UITGEVERIJ - ÉDITIONS - PUBLISHERS



Qu'entend le législateur par « séquences non codantes du patrimoine génétique » ? Des analyses se basant exclusivement sur des séquences non-codantes de l'ADN au sens scientifique du terme, mais néanmoins régulatrices de la synthèse de protéines impliquées dans l'expression de caractéristiques phénotypiques, pourraient-elles être envisagées dans le cadre de la loi actuelle ou d'un futur amendement de la loi ? Ce genre d'analyse est sans aucun doute utile et prometteur. La notion de zone codante et non codante devrait être remplacée et il faudrait préciser si l'analyse ADN permettant de déterminer des caractères physiologiques et morphologiques d'un individu est autorisée.

Conclusion

La science évolue et permet aujourd'hui d'analyser des quantités d'ADN infimes, d'identifier une personne sur base de variations minimales de l'ADN, de prévoir les caractéristiques morphologiques ou de catégorie d'âge du donneur d'une trace afin d'orienter une enquête, ... De nouveaux horizons se présentent aux utilisateurs du domaine forensique et de l'ADN en particulier, des synergies entre données biométriques peuvent être envisagées, l'utilisation efficace des différentes banques de données existantes et le croisement de leurs données peuvent apporter une aide importante et accélérer la résolution des enquêtes.

En parallèle à ces avancées techniques, la législation ADN a évolué depuis 1999, mais n'est pas encore en concordance avec les techniques actuelles. Le frein législatif, sous couvert d'un respect de la vie privée, limite actuellement le champ des possibles et devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, afin de maximiser le potentiel des données biométriques analysables.

Identifier des réseaux de personnes grâce à l'ADN

L'analyse des réseaux permet de relier des clusters (et donc des personnes) entre eux via les dossiers judiciaires.

Imaginons un dossier judiciaire où, sur la scène de crime, deux profils de traces différents ont pu être établis : la trace 1 (de l'individu X) et la trace 2 (de l'individu Y). Ces deux profils seront enregistrés et comparés au niveau national et international. Lors de cette comparaison, chacun des profils se retrouve dans un cluster différent : la trace 1 dans le cluster A et la trace 2 dans le cluster B. Nous avons ainsi un réseau de deux clusters : un réseau où le cluster A (de l'individu X) et le cluster B (de l'individu Y) sont liés l'un à l'autre parce qu'ils sont reliés par la même scène de crime.

Un projet mené aux banques de données ADN sur base des données disponibles en avril 2014 a conduit à l'analyse des réseaux formés par les clusters [Jeuniaux & al, 2015]². Cette analyse a résulté en l'identification de 445 réseaux (essentiellement de 2 ou 3 individus), dont quelques grands réseaux (avec plus de 80 individus). Il y a donc ici un réel potentiel pour aider les enquêtes – notamment en fournissant des représentations visuelles des réseaux, de façon à mieux comprendre les liens existants entre les profils, les personnes et les dossiers et pour suggérer de nouvelles pistes. Ces données pourraient aussi être intégrées avec, par exemple, les empreintes digitales ou les données de la téléphonie...

Jusqu'à ce jour, les informations tirées des réseaux de clusters ADN ne sont pas utilisées automatiquement dans les enquêtes, mais un projet en ce sens est en cours de développement au niveau de la police.

² Establishing networks in a forensic DNA database to gain operational and strategic intelligence. Patrick P.J.M.H. Jeuniaux, Leen Dubocage, Bertrand Renard, Pierre Van Renterghem and Vanessa Vanvooren – Security Journal, 2015.

L'IDENTIFICATION DE VICTIMES DE CATASTROPHE : LA COOPÉRATION BELGO-FRANÇAISE

Depuis les attaques de 2015, la Belgique et la France font face à des problématiques et menaces croissantes. En matière d'identification de victimes de masse, une relation ancienne lie les unités des deux pays. Cet article relate l'histoire de la coopération belgo-française en matière d'identification de victimes de catastrophes et d'attentats.

Genèse d'une coopération

22 mars 2016 : deux explosions secouent Bruxelles et l'aéroport de Zaventem. Réunis comme chaque matin en conseil de direction, des officiers de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) sont moins concentrés sur les consignes du directeur de ce laboratoire de criminalistique, situé à Pontoise près de Paris. L'un d'eux en particulier, chef de l'UGIVC, scrute le fil d'actualités sur son smartphone. Une première explosion est relatée puis une seconde. Un aéroport. Une station de métro. Un véritable enfer ! Discrètement, il envoie un texto à son collègue et ami du DVI belge pour l'encourager. Il imagine déjà l'ampleur de la tâche dont vient d'hériter, bien malgré lui, celui qui est venu lui rendre visite il y a peu pour échanger sur l'identification de victimes de masse.

Depuis l'accident aérien du Mont Sainte Odile en Alsace (1992), l'IRCGN a créé une unité spéciale : l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe. En 2016, les gendarmes français totalisent 80 missions, en métropole, outre-mer, à l'étranger, voire sur des théâtres d'opérations exté-

rieures (par exemple au Mali). De leur côté, les Belges ont mis en place un DVI team chargé d'identifier des corps au quotidien dans tout type de situation. Une première en Europe ! Depuis quelques années, les échanges sont donc réguliers.

Les premières visites « fondatrices » ont débuté dans les années 2000, lors des sessions de formation des tech-

niciens en identification criminelle. À cette époque, l'actuel chef de l'UGIVC dirige encore le département « entomologie » de l'IRCGN. En 2002, il organise un séminaire européen d'entomologie légale, auquel participe une future membre du DVI belge en création. Ce département, spécialisé dans l'étude des insectes nécrophages pour l'estimation du délai *post mortem*, mène des travaux sur les corps enfouis.





CHRISTIAN DECOBECQ
Commissaire de police
Unité de la police fédérale chargée de l'identification de victimes de catastrophes
DGJ/DJT/ DVI (Bruxelles, Belgique)

L'AUTEUR

CHRISTIAN DECOBECQ

Le commissaire Christian DECOBECQ entre à la gendarmerie en 1976. Il est ensuite membre des patrouilles anti-banditisme de 1979 à 1981, puis technicien en munitions au sein de l'État-Major de 1981 à 1992, avant de devenir responsable de la maintenance des unités spéciales de 1992 à 2001. De 2001 à 2013, il est ensuite gestionnaire de projets internationaux au sein des unités spéciales. Il reprend le commandement du DVI fin 2013. De 2015 à 2017, il est chef de projet de cours DVI sous l'égide de CEPOL et, depuis le début de l'année 2018, il préside le réseau informel des experts européens DVI.

Les Belges sont intéressés par la démarche. De leur côté, ils expérimentent la *necrosearch*. Les gendarmes de l'IRCGN vont, à leur tour, leur rendre visite lors d'un exercice en Belgique. Les contacts sont désormais réguliers entre Belges et Français via l'*European Association for Forensic Entomology*, créée après ce séminaire européen.

En 2007, le chef du département « entomologie » est désigné représentant pour la France au comité de pilotage sur l'identification de victimes d'Interpol (*DVI Interpol Steering Group* renommé *DVI Interpol Working Group* en 2016). La Belgique appartenant également à ce groupe de travail, les échanges se renforcent encore.

Coopération dans les pays de l'Europe

À l'été 2014, un groupe de travail DVI CEPOL est créé à Budapest à l'initiative du DVI belge, avec pour vocation de créer un enseignement DVI d'une se-

maine par un collègue d'experts et d'initier ainsi une communauté de travail aux pratiques communes (recommandations Interpol). Le site d'entraînement *Vesta Campus* à Ranst (*Antwerp*), accueille le premier workshop *DVI practitioners* en décembre 2015. 32 stagiaires de 27 pays ont répondu à l'appel à candidature. Policiers, médecins légistes suivront les cours théoriques et participeront aux exercices pratiques assurés par 5 DVI : anglais, danois, suisse... belge et français. En novembre 2016, le DVI belge vient partager son expérience sur les attentats, à Pontoise.

D'autres éditions CEPOL ont suivi : *DVI managers* à Madrid (2016), puis Lisbonne (2017). Grâce à cette impulsion des Belges, une véritable communauté DVI s'est créée.

Après l'accident du vol MH17 en 2014, au cours duquel 298 passagers et membres d'équipage, majoritairement néerlandais, périrent, l'UGIVC se prépare à rejoindre Belges, Hollandais, Allemands

à Hilversum. Hasard tragique du calendrier, la même semaine, un avion de la compagnie SwiftAir s'écrase au Mali, avec des Français à bord, détournant l'UGIVC de sa mission initiale...

Lors des attentats de Bruxelles et Zaventem en mars 2016, l'UGIVC est

mobilisée, prête à assister le *DVI team*. Le laboratoire mobile ADN (lab'ADN) récemment livré fait partie du dispositif. L'équipe restera malheureusement à Pontoise, faute d'agrément à l'époque. Cette offre d'assistance est désormais réalisable.

Perspectives

Soutenue par certains collègues DVI européens et particulièrement par la France, l'initiative belge d'améliorer la collaboration en identification des victimes de catastrophes en Europe, est reprise par la présidence maltaise de l'Union européenne en 2017. Elle aboutit à la création d'un réseau informel d'experts DVI européens. La présidence de ce réseau d'experts est assurée par

la Belgique jusqu'en février 2020. Son objectif est d'amener toutes les unités d'identification de victimes européennes au même niveau d'expertise, en promouvant les recommandations d'Interpol, en cas de catastrophes de masse ou tout type de missions d'identification.

La Présidence belge a demandé à l'UGIVC de prendre une part active dans ce projet dans le futur Comité de Direction de ce réseau d'experts européens.

Communauté de travail

Face à des événements avec de nombreuses victimes, la coopération entre unités d'identification des pays impliqués doit être totale. L'appartenance à une même communauté de travail est la clé de la réussite de ce type de mission, difficile mais essentielle. La fron-

tière entre la Belgique et la France ne correspond à aucune limite naturelle. C'est peut-être une des explications du lien qui unit le *DVI team* et l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe depuis bientôt deux décennies. •

L'AUTEUR

EMMANUEL GAUDRY

Le chef d'escadron Emmanuel GAUDRY est titulaire d'un master en biologie intégrée des invertébrés et de diplômes universitaires de l'université Paris Descartes (criminalistique, coordinateur des opérations criminalistiques, gestion de crises et sécurité intérieure). Il a rejoint l'IRCGN en 1999 et a dirigé le département entomologie jusqu'en 2013. Depuis 2014, il est responsable de l'unité « investigations-identification ». Il est expert inscrit près la Cour d'appel de Versailles (scène de crime). Il a participé de 2015 à 2017 aux enseignements DVI sous l'égide de CEPOL en qualité de Trainer et, depuis le début de l'année 2018, il est membre du réseau informel des experts européens DVI.

EMMANUEL GAUDRY
Chef d'escadron
Unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe
IRCGN (Pontoise, France)

